

PLAN STRATÉGIQUE

PERSÉVÉRER
COMMUNIQUER
RECONNAÎTRE

2009 • 2013

Commission scolaire de
SAINT-HYACINTHE



Sommaire

Mot d'introduction	2	Orientations, axes et objectifs	6
Démarche, état de situation et enjeux	3	Objectifs et indicateurs	7
Notre mission	4	Cible principale	8
Notre vision	4	Suivi et évaluation du plan stratégique	9
Préambule	5		
Lexique	5		

Mot d'introduction

Au nom des membres du conseil des commissaires, c'est avec plaisir que nous vous présentons le Plan stratégique 2009-2013 de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe. Ce plan fixe les orientations sur lesquelles reposeront les actions de la Commission scolaire au cours des quatre prochaines années.

L'élaboration de notre plan stratégique découle d'un formidable travail d'équipe. De nombreux intervenants, ayant comme objectif commun l'avancement de l'éducation, ont contribué à bâtir un plan qui répond adéquatement aux besoins et aux intérêts de notre clientèle.

Les défis sont nombreux pour la Commission scolaire et ses établissements. En ce qui nous concerne, nous avons néanmoins voulu cibler notre plan autour de quelques enjeux qui nous apparaissent particulièrement prioritaires :

- la persévérance scolaire;
- la valorisation et la mobilisation des personnes;
- les communications.

Afin de que nous puissions tous unir notre expertise et notre énergie autour de ces enjeux, nous avons voulu rédiger un plan clair, bref et accessible.

Nous remercions tous ceux et celles qui ont mis leur savoir et leur cœur à contribution pour élaborer ce plan stratégique, et qui participeront à sa mise en œuvre.

Le président
Richard Flibotte

Le directeur général
Yvan Gauthier

Démarche, état de situation et enjeux

En avril et en mai 2008, la Commission scolaire a procédé à l'évaluation de la planification stratégique 2004-2008 en mettant à contribution plus de 500 personnes (membres des conseils d'établissement, membres des équipes-école, représentants syndicaux, cadres et commissaires). On souhaitait ainsi identifier parmi les 33 objectifs de la première planification stratégique, lesquels avaient été atteints, partiellement atteints ou non atteints. Cet exercice a été complété en juin 2008, par un sondage auquel ont participé 202 parents et 100 citoyens du territoire. Cette évaluation a amené un certain nombre de constats qui caractérisent la situation actuelle de la Commission scolaire¹, tant au niveau de ses forces que de ses faiblesses.

Au chapitre des éléments positifs, on retrouve notamment :

- la perception quant à la qualité des écoles primaires et secondaires²;
- la satisfaction à l'égard des contacts établis avec le personnel des établissements et de la Commission scolaire³;
- le développement de la formation professionnelle;
- le développement des compétences parentales (ex. : Passe-Partout);
- la formation offerte au personnel;
- l'insertion du nouveau personnel;
- la gestion de la décroissance du nombre d'élèves et le rétablissement de l'équilibre financier.

Au chapitre des faiblesses, on remarque que le taux de décrochage, se situant nettement au-dessus de la moyenne nationale, n'est pas en diminution.

Années	03-04	04-05	06-07	07-08
GARÇONS	49,7	56,2	55,5	50,1
FILLES	22,4	30,0	27,0	34,7
TOTAL	36,6	43,7	41,5	43,1

Données en pourcentage

Des problèmes ont aussi été constatés en ce qui concerne :

- l'image de la Commission scolaire dans la communauté;
- le développement des valeurs de travail et d'effort chez les élèves;
- de la fréquence et du caractère complet des informations, tant à l'interne qu'à l'externe;
- le sentiment d'appartenance à la Commission scolaire.

Des orientations à prendre, des objectifs à se donner

À partir de ces constatations, trois enjeux prioritaires ont été proposés pour la prochaine planification stratégique, soit :

- la persévérance scolaire;
- la valorisation et la mobilisation des personnes;
- les communications.

Chacun de ces enjeux a donné naissance à une orientation. Une proposition d'objectifs, en lien avec ces orientations, a été élaborée, puis soumise à la consultation. Ainsi, au cours des mois d'octobre et de novembre 2008, les conseils d'établissement, les équipes-écoles, les syndicats, les associations de personnel cadre, le comité de parents, le comité consultatif sur les services aux élèves HDAA de même que les partenaires régionaux ont été consultés sur la proposition qui leur a été présentée. L'adhésion, tant aux orientations qu'aux objectifs, a été massive. Plusieurs suggestions ont par ailleurs été formulées, dont un bon nombre ont été incluses dans la version adoptée le 16 décembre 2008. Les objectifs ont été rédigés dans un langage accessible et libellés de telle façon qu'ils puissent être intégrés au projet éducatif et au plan de réussite des établissements, le cas échéant.

¹ La version complète de l'état de situation est disponible sur le site de la CSSH : « www.cssh.qc.ca »

² Le sondage Léger Marketing a démontré que les taux de satisfaction des parents de notre commission scolaire se situent à 96 % (écoles primaires) et 91 % (écoles secondaires) alors qu'au Québec ces taux se situent respectivement à 92 % et 78 %.

³ Le sondage a aussi démontré que le taux de satisfaction des parents de notre commission scolaire à cet égard se situe à 92 % alors qu'au Québec il se situe à seulement 79 %.

Notre mission

En 2008, l'Assemblée nationale du Québec adoptait de nouvelles dispositions venant modifier la Loi sur l'instruction publique en y introduisant, notamment, l'article 207.1, qui précise la mission des commissions scolaires. On y reconnaît explicitement la responsabilité de celles-ci quant à l'atteinte « d'un plus haut niveau de scolarisation, et de qualification de la population ».

Article 207.1

Mission

La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la présente loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement.

Autre mission

La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs, et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation, et de qualification de la population, et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

Notre vision

L'actuel plan stratégique vise à permettre à la Commission scolaire de remplir sa mission, particulièrement en matière de persévérance scolaire. Ce plan s'articule autour de la vision suivante :

des élèves persévérants dont la réussite est soutenue par un personnel, des parents et des partenaires du milieu, mobilisés.

Préambule

Les objectifs du présent plan stratégique sont rédigés de telle façon qu'ils s'adressent à la fois aux établissements et aux différentes autres instances de la Commission scolaire (conseil des commissaires, comités consultatifs, direction générale et services administratifs).

Sauf exception, chacun de ces objectifs touche l'éducation préscolaire de même que les ordres d'enseignement primaire et secondaire. Ils s'adressent tant au secteur régulier qu'à l'adaptation scolaire; tant à la formation générale qu'à la formation professionnelle; tant au secteur jeune qu'à celui des adultes. Les objectifs doivent donc être interprétés en tenant compte des réalités propres à chacun de ces secteurs et à chacune des clientèles qu'ils desservent.

Lexique

Cheminements de formation

Programmes réguliers ou particuliers, volets développés par les établissements dans les parcours de formation générale, de formation générale appliquée, de formation axée sur l'emploi ou de formation professionnelle.

Décrocheur

Élève sortant de la formation secondaire générale des jeunes sans avoir obtenu un diplôme ou une qualification et qui ne fréquente pas une école, un centre ou un CÉGEP au Québec, au 30 septembre de l'année suivante.

Diplomation

Obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES), d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), d'une attestation de formation professionnelle (AFP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Persévérance

Aptitude, chez un élève, de poursuivre ses études jusqu'à leur aboutissement sanctionné par une qualification. Parmi les facteurs généralement reconnus favorisant la persévérance scolaire, on retrouve des facteurs académiques (maîtrise de la lecture, développement du raisonnement logique par le biais des mathématiques) de même que des facteurs personnels ou environnementaux

(motivation, effort fourni, temps consacré aux études, support apporté à l'élève par le milieu scolaire, la famille et l'environnement).

Qualification

Obtention d'une reconnaissance sanctionnant le succès d'un cheminement de formation. Il peut s'agir d'une diplomation, de l'obtention d'un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT) ou d'un certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS). Le concept de qualification est plus large que celui de diplomation, puisqu'il s'étend aussi à des parcours accessibles aux élèves en adaptation scolaire.

Réussite

La réussite tient compte de plusieurs aspects : formation intellectuelle, socialisation, qualification et développement intégral de l'élève. Toutes ces dimensions sont au centre des préoccupations de la Commission scolaire et de ses établissements. Toutefois, compte tenu de l'analyse de situation et des enjeux qui ont été identifiés, la présente planification stratégique place un accent particulier sur la qualification. Aussi, la réussite y sera évaluée en fonction de l'évolution des facteurs favorisant la persévérance scolaire et de celle du taux de qualification.

Orientations, axes et objectifs

ORIENTATION 1 Soutenir la persévérance

La Commission scolaire et ses établissements entendent soutenir la réussite des élèves.

AXES

OBJECTIFS

1.1 Le soutien et le développement des compétences liées à la réussite

1.1.1 Améliorer la maîtrise de la lecture chez un plus grand nombre d'élèves.
1.1.2 Augmenter la réussite en mathématique chez un plus grand nombre d'élèves.

1.2 Le développement d'attitudes liées à la persévérance

1.2.1 Développer la motivation scolaire chez les élèves.

1.3 L'adaptation de l'offre de service

1.3.1 Diversifier les cheminements de formation, en tenant compte des capacités et des intérêts des élèves.
1.3.2 Adapter la capacité d'accueil des cheminements de formation axée sur l'emploi, en tenant compte notamment des besoins en main-d'œuvre.

1.4 Le développement du partenariat régional

1.4.1 Coopérer avec les municipalités, les entreprises et les organismes de la région afin de créer un environnement favorable à la persévérance des élèves.
1.4.2 Collaborer avec les organismes concernés afin de soutenir l'intégration des élèves immigrants sur le territoire.

ORIENTATION 2 Valoriser et mobiliser

La Commission scolaire et ses établissements entendent favoriser la valorisation et la mobilisation, tant des élèves, des membres du personnel, des parents que des partenaires, en vue du développement de la persévérance scolaire.

AXES

OBJECTIFS

2.1 L'élève

2.1.1 Reconnaître et promouvoir l'importance de l'effort et du travail pour la réussite.

2.2 Le personnel

2.2.1 Contribuer à la valorisation des professions liées à l'éducation.
2.2.2 Reconnaître la contribution du personnel.
2.2.3 Accompagner toutes les catégories de personnel dans le développement de leurs compétences professionnelles.

2.3 Les parents

2.3.1 Développer et reconnaître l'engagement des parents à la réussite de leur enfant.

ORIENTATION 3 Communiquer

La Commission scolaire et ses établissements entendent améliorer leurs communications à l'interne comme à l'externe, en vue d'une action commune en faveur de la réussite scolaire.

AXES

OBJECTIFS

3.1 Le personnel

3.1.1 Améliorer les communications liées à nos orientations et nos actions afin de mobiliser le personnel.

3.2 La famille

3.2.1 Communiquer nos orientations et nos actions pour s'associer les familles.

3.3 Le milieu

3.3.1 Faire connaître nos orientations, nos actions et nos résultats, et assurer le rayonnement de la Commission scolaire et de ses établissements dans le milieu.

Objectifs et indicateurs

Pour chacun des objectifs du plan stratégique, nous avons établi une liste d'indicateurs. Il s'agit d'outils de mesure qui nous permettront d'évaluer l'atteinte de nos objectifs et de se réajuster en cours de route, si nécessaire.

1.1.1 Améliorer la maîtrise de la lecture chez un plus grand nombre d'élèves.

1. Proportion des garçons et des filles ayant une lecture fonctionnelle à la fin de la première année.
2. Proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 76 % en lecture à la fin du 2^e cycle et du 3^e cycle du primaire.
3. Proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 74 % en lecture à la fin du premier cycle du secondaire.

1.1.2 Augmenter la réussite en mathématique chez un plus grand nombre d'élèves.

1. Proportion des élèves obtenant un minimum de 68 % en mathématique au 2^e cycle et au 3^e cycle du primaire.
2. Proportion des élèves obtenant un minimum de 68 % en mathématique au premier cycle du secondaire et à chaque année du deuxième cycle.

1.2.1 Développer la motivation scolaire chez les élèves.

1. Taux de décrochage scolaire chez les filles et taux de décrochage scolaire chez les garçons.
2. Taux d'assiduité des élèves au secondaire.

1.3.1 Diversifier les cheminements de formation, en tenant compte des capacités et des intérêts des élèves.

1. Adaptations apportées à l'offre des cheminements en adaptation scolaire, en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle.
2. Taux de persévérance dans les différents cheminements postprimaires.

1.3.2 Adapter la capacité d'accueil des cheminements de formation axée sur l'emploi, en tenant compte notamment des besoins en main-d'œuvre.

1. Nombre d'élèves admis dans les secteurs de forte demande en main d'œuvre.
2. Nombre d'élèves de la Commission scolaire admis annuellement après le 30 septembre.

1.4.1 Coopérer avec les municipalités, les entreprises et les organismes de la région afin de créer un environnement favorable à la persévérance des élèves.

1. Présence d'ententes, de projets ou de partenariats liés à la persévérance.

1.4.2 Collaborer avec les organismes concernés afin de soutenir l'intégration des élèves immigrants sur le territoire.

1. Présence de projets en collaboration avec les organismes.

2.1.1 Reconnaître et promouvoir l'importance de l'effort et du travail pour la réussite.

1. Réalisation et partage d'actions en ce sens dans les établissements et à la Commission scolaire.

2.2.1 Contribuer à la valorisation des professions liées à l'éducation.

1. Nombre d'activités auxquelles les parents ou autres ont participé dans chaque établissement.
2. Tenue d'activités visant la promotion des professions de l'éducation auprès de la population.
3. Nombre d'activités ayant pour objectif de fournir aux élèves plus d'information sur les différentes professions du secteur de l'éducation.

2.2.2 Reconnaître la contribution du personnel.

1. Nombre d'activités des établissements ou de la Commission scolaire pour lesquelles sont diffusées les réalisations des élèves et du personnel.
2. Degré de satisfaction des employés face à la reconnaissance au sein de leur établissement et de la Commission scolaire.

2.2.3 Accompagner toutes les catégories de personnel dans le développement de leurs compétences professionnelles.

1. Proportion des personnes ayant un plan de développement, relié aux besoins organisationnels et individuels.

2.3.1 Développer et reconnaître l'engagement des parents à la réussite de leur enfant.

1. Nombre de projets mis en place par la Commission scolaire et les établissements pour soutenir l'engagement des parents à la réussite de leur enfant.

3.1.1 Améliorer les communications reliées à nos orientations et nos actions afin de mobiliser le personnel.

1. Degré de satisfaction du personnel face aux attentes exprimées en matière de communication de nos orientations et de nos actions.
2. Degré de fréquentation des sections du site Internet destinées au personnel.

3.2.1 Communiquer nos orientations et nos actions pour s'associer les familles.

1. Niveau de connaissance des projets éducatifs et plans de réussite des établissements scolaires.
2. Degré de fréquentation des sections des sites Internet de la CS et des établissements destinées aux parents.

3.3.1 Faire connaître nos orientations, nos actions et nos résultats et assurer le rayonnement de la Commission scolaire et de ses établissements dans le milieu.

1. Niveau de connaissance de la population relativement aux orientations, aux actions et aux résultats de la Commission scolaire et de ses établissements.

Cible principale

L'objectif est de rejoindre, sur une période de dix ans, les commissions scolaires semblables à la nôtre. À clientèle égale, cela signifie (85) décrocheurs de moins, annuellement.

Sur la période de l'actuel Plan stratégique (2009-2013), l'objectif est d'atteindre un peu plus de 50% de cette cible. Ainsi, pour 2013, nous visons à réduire le taux de décrochage à 36% et faire en sorte que cinquante (50) élèves de plus obtiennent l'une ou l'autre des qualifications suivantes :

- un diplôme d'études secondaires (DES);
- un diplôme d'études professionnelles (DEP);
- une attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
- une attestation de formation professionnelle (AFP);
- un certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS);
- un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT).

Année	2009	2013	2019
Nb de décrocheurs	300	250	215
Taux de décrochage	43 %	36 %	31 %

Suivi et évaluation du plan stratégique

Le plan stratégique fait l'objet d'un suivi permanent effectué par un comité composé de commissaires et d'administrateurs.

Mandat du comité

Le comité a pour mandat, dans le respect des rôles et responsabilités de chacun, de :

- veiller¹ à la mise en œuvre du plan stratégique;
- établir périodiquement l'état d'avancement du plan stratégique et de ses conventions de mise en œuvre²;
- veiller à l'évaluation du plan stratégique;
- faire des recommandations au conseil des commissaires relativement à l'application et à l'actualisation du plan stratégique et de ses conventions de mise en œuvre.

Les travaux du comité seront soutenus par le personnel de la Commission scolaire chargé d'extraire ou de recueillir les données permettant de mesurer l'état d'avancement du plan.

Composition du comité

Le comité est composé de représentants du politique et de l'administratif :

- le président;
- cinq commissaires nommés par le conseil des commissaires;
- le directeur général;
- des directeurs de service et d'établissement nommés par le directeur général.

Le comité peut s'adjoindre toute autre personne qu'il juge susceptible de l'aider dans ses travaux.

POUR PLUS D'INFORMATION :

Secrétariat général
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
2255, avenue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7
Téléphone : 450 773-8401, poste 6566
Télécopieur : 450 773-3262
information@cssh.qc.ca
www.cssh.qc.ca

¹ « Veiller » réfère au rôle de vigie dévolu dans la loi au président et aux commissaires, contrairement à l'expression « s'assurer de », qui implique une série d'opérations relevant du personnel administratif.

² Il s'agit de la convention de partenariat avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (459.3 LIP) et des conventions de gestion avec les directeurs d'établissement (art. 209.2 LIP). Ces conventions sont adoptées par le conseil des commissaires.